

Réponse à Glücksman sur les migrants qui périssent en mer

écrit par Manuel Gomez | 23 mai 2024



Peu de commentaires sur le débat entre les 8 principaux candidats des Partis politiques français ce dernier mardi sur LCI. Une découverte intéressante, le communiste Léo Deffontaines. Deux confirmations : L'invisibilité confirmée de la candidate « Renaissance » et l'agressivité habituelle, grossière et insultante de la LFI Aubry.

Je vais me permettre de répondre au socialiste Raphaël Glücksman, puisque nos représentants n'ont pas cru devoir le faire, pour son prêche trop humaniste sur le sort de ces milliers de malheureux migrants illégaux qui, hélas, périssent en mer. Que ce soit en Méditerranée, Océan Atlantique ou la Manche, tout en faisant la richesse des « maffias » de passeurs : toutes ces disparitions en mer

pourraient être évitées si ces dizaines de milliers de migrants ne quittaient pas les côtes africaines, sur des bateaux de fortune pleins à craquer, pleins à mourir, avec comme seul espoir : **« Etre recueillis par les navires des ONG le plus vite possible, comme convenu avant même leur départ, et qui doivent les transporter jusqu'aux ports de destination, sur les côtes européennes » alors que le droit maritime ordonne de les reconduire au port de départ le plus proche ».**

Tous ces migrants illégaux sont parfaitement informés qu'une fois débarqués dans un port européen **« Ils ne seront pas expulsés »**. Les associations bénévoles et subventionnées « pro-migration » se chargent de leur « Distribution et leur installation » dans les pays qui ne les refusent pas.

La seule excuse avancée, par les pays submergés par cette invasion acceptée, serait que les pays d'origine de ces migrants illégaux **« refusent de les recevoir »**. **Il me semble que nous possédons le moyen de les y obliger : « Stopper toutes les délivrances de visas accordés à une migration légale, estudiantine ou commerciale ».**

Le cas est identique en ce qui concerne les OQTF (Obligation de Quitter le Territoire). Une simple modification administrative permettrait de remédier à l'impossibilité apparente de procéder à leurs expulsions immédiates : **« Le recours ne doit plus être « suspensif » et la possibilité d'un retour en France « uniquement si le recours administratif leur en accorde le droit ».**

Mais en attendant le résultat de ce « recours », les OQTF ne seraient plus en France et nos existences seraient plus en sécurité !

Manuel Gomez